Turquie: demande d'adhésion du 12 avril 1987

2000/2014(COS) - 25/10/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant à une très large majorité le rapport de M. Alain LAMASSOURE (PPE-DE, F) sur les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne, le Parlement européen se rallie assez largement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Pour l'essentiel, le rapport exhorte la Turquie à poursuivre ses efforts sur la voie de la démocratisation en respectant mieux les principes énoncés dans la charte européenne des droits fondamentaux, à intensifiant ses efforts pour un meilleur traitement des prisonniers et en éliminant la torture Par ailleurs, la plénière a également insisté pour que : - les autorités turques adoptent une attitude constructive et usent de leur influence pour soutenir efficacement le Secrétaire général de l'ONU, en invitant la partie chypriote turque à reprendre les négociations afin qu'une solution globale puisse intervenir sur cette question avant l'adhésion; - soit abolie, tant dans le droit que dans la pratique, la détention au secret, mesure clé pour mettre fin à la torture en Turquie; - soit pleinement garantie la liberté d'association et d'expression en Turquie; - les autorités turques abolissent immédiatement la peine capitale sans restriction ni exclusion et assurent l'application vigoureuse des dispositions de la loi à l'effet de traduire devant les tribunaux toutes les personnes responsables de violation des droits de l'homme, y compris celles qui les ont ordonnées.